

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > TOUCHDOWN SYSTEME 4

TOUCHDOWN SYSTEME 4



TOUCHDOWN SYSTEME 4

Dernière mise à jour :

26.07.2021

Herbicides

Protection des cultures

N° AMM :

2000202

Composition:

360 g/l

glyphosate (sel de diammonium)

Famille chimique:

Amino-phosphonates glycines

Formulation:

SL Concentré soluble

Mode d'action:

Post-levée des adventices

Systémique

Foliaire

Touchdown Système 4 est un herbicide systémique multicultures efficace. Sa formulation optimisée se distingue par deux spécificités : les surfactants APG permettent un accompagnement du glyphosate jusqu'au site d'action et la galaxie d'ions confère une protection au glyphosate contre les ions antagonistes.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

Classement et sécurité

- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

Agrumes

Avocatier

Bananier

Blé dur d'hiver - sauf panification et production de semences

Blé dur de printemps - sauf panification et production de semences

Blé tendre d'hiver - sauf panification et production de semences

Blé tendre de printemps - sauf panification et production de semences

Fruits à coque

Fruits à noyau

Jachère Semée Fétuque Rouge

•

[Suivant](#)

Classement



SGH09

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 6 Heures

Mentions de danger

- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapports à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 3 L par hectare en plein ou à 3 L par hectare traité en traitement localisé
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Ne pas récolter les fruits en contact direct avec le sol en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus
- Pour protéger les personnes présentes et les résidents, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe : pendant l'application, si application avec tracteur avec cabine : un EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ; des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe : pendant l'application, si application avec tracteur sans cabine : un EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ; des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe : pendant le mélange chargement, des gants en nitrile certifiés EN 374-3; un EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application avec pulvérisateur à rampe, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3; un EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dois : pendant l'application : des gants en nitrile certifiés EN 374-3; une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ; des bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos : pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3; une combinaison de protection de catégorie III type 4.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos : pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3; une combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance : Pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) OU des gants en nitrile certifiés EN 374-3, un EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance : Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) OU des gants en nitrile certifiés EN 374-3, un EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée.
- Pour le travailleur, porter un EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065.

Préparation de la bouillie

Bien remuer l'emballage de Touchdown Système 4 (sauf le 400l qui ne le nécessite pas). Verser dans

la cuve remplie à 10 - 15 % du volume d'eau avec agitation.

Conditions particulières de mise en oeuvre

Pour bénéficier pleinement de la systémie en profondeur de Touchdown Système 4, veiller à l'appliquer sur des plantes poussantes (feuillage pour annuelles et bisannuelles et systèmes souterrains pour les vivaces) en dehors des périodes de gel

Pulvérisation

On met en oeuvre 200 l/ha pour les traitements en plein avec agitation continue.

Volume d'eau

100 à 300 l/ha

Paramètres pression

entre 1 et 3 bars (basse pression) - entre 1.8 et 3 bars (à pastille calibrée)- entre 2 et 4 bars (buses à injection d'air selon les constructeurs)

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A limitation de dérive

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **N° Vert 0 800 887 887**
(Appel gratuit depuis un poste fixe).

Numéro d'urgence Syngenta

N° Vert 0 800 803 264

Renseignements techniques

N° Indigo 0 825 00 05 52

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- TOUCHDOWN® SYSTEME 4H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-

communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

TOUCHDOWN® SYSTEME 4 - AMM N° 2000202 - Composition : 360 g/l glyphosate (sel de diammonium) * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas récolter les fruits en contact direct avec le sol en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus Pour protéger les personnes présentes et les résidents, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapports à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 3 L par hectare en plein ou à 3 L par hectare traité en traitement localisé Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
